

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 6 décembre 2021, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

SONT ABSENTS (ES)

Madame Marie-Josée Lapiere	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 138-12-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 139-12-21

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE NOVEMBRE 2021**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-
verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de novembre 2021
tel que soumis.

5. RÉSOLUTION 140-12-21

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE liste des prélèvements bancaires du mois de novembre 2021 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 141-12-21

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 142-12-21

**APPROBATION DES ÉTATS BANCAIRES DES AUTRES
COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les états bancaires des autres comptes soient adoptés tels que déposés

8. RÉSOLUTION 143-12-21

**AFFECTATION SURPLUS BUDGÉTAIRE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'enfouissement des matières résiduelles est prélevé par une taxe spéciale;

CONSIDÉRANT la répartition du surplus de la Régie Inter municipale de gestions des matières résiduelles de l'Ouest de la Minganie suite au contrat pour le démantèlement de la Romaine;

CONSIDÉRANT QUE les résultats pour l'enfouissement des matières résiduelles démontre un excédent des revenus sur les dépenses de 41 000 \$ pour 2021;

PAR CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'affecter cette somme au surplus accumulé affecté aux matières résiduelles en vue d'éventuelles acquisitions d'immobilisations corporelles.

9. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 203-12-21 DÉCRÉTANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS. Monsieur Edwin Bond, donne avis qu'il présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant
« Règlement sur le traitement des élus ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

10. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 204-12-21 PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX. Madame Maryse Pagé, donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant
« Règlement portant sur le remboursement des dépenses de déplacement, de séjour pour les élus et les employés municipaux ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

11. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 205-12-21 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX. Madame Anne-Marie Boudreau, donne avis qu'elle présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

12. AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 206-12-21 PORTANT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFICATIONS 2022

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFICATIONS 2022 Monsieur Eddy Boudreau, donne avis qu'il présentera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement s'intitulant « Règlement portant sur l'imposition des taxes et tarifications 2022 ».

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

13. RÉSOLUTION 144-12-21

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances débuteront à 19h00 :

Mardi 11 janvier	Lundi 2 mai	Mardi 6 septembre
Lundi 7 février	Lundi 6 juin	Lundi 3 octobre
Lundi 7 mars	Lundi 4 juillet	Lundi 7 novembre
Lundi 4 avril	Lundi 1er août	Lundi 5 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

14. RÉSOLUTION 145-12-21

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau administratif de la Municipalité sera fermé durant la période des fêtes soit du 23 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclusivement. Le 10 janvier 2021, le bureau sera fermé aux publics pour permettre la fermeture de l'année 2021.

15. RÉSOLUTION 146-12-21

AUTORISATION DU 1^{ER} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA QUATRIÈME ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le premier paiement le 15 décembre en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 décembre 2021.

16. RÉSOLUTION 147-12-21

TRANSMISSION DE DOSSIERS DE TAXES AUX PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ POUR ENVOYER AVIS EN JANVIER 2022

ATTENDU le tableau des taxes dues remis par la directrice-générale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire recouvrir les taxes dues au 31 décembre 2021;

ATTENDU L'intérêt de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à faire parvenir un dernier avis aux contribuables fautifs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise la directrice-générale à faire parvenir les dossiers de taxes chez Tremblay Bois, tels que mentionnés au tableau approuvé par le conseil.

QUE Tremblay Bois, avocat soit autorisé à faire parvenir un dernier avis, en janvier 2022, aux contribuables inscrits sur le dit tableau.

QU'advenant le non-paiement des dites taxes au 15 février 2022, les dossiers seront remis à la MRC de Minganie pour la vente de juin 2022.

17. RÉSOLUTION 148-12-21

DÉPÔT DES DEUX (2) RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des non-conformités constatées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre se conformera à l'encadrement légal applicable et ce dès maintenant;

ATTENDU QUE les rapports doivent être déposés à la première séance du conseil qui suit leur réception;

PAR CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations soient déposés;

QUE cette résolution soit transmise à Madame Maud Déry, CPA, CCA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit.

18. RÉSOLUTION 149-12-21

CONSENTEMENT À L'ADHÉRENCE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE D'ANTICOSTI À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la MRC de Minganie et les municipalités de Baie-Johan-Beetz, Natashquan, Aguanish, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre est en vigueur depuis octobre 1995;

ATTENDU QUE cette entente est conclue conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre c-27.1), section concernant les ententes intermunicipales;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-d'Anticosti participe au service depuis plus d'un an et désire intégrer l'entente pour l'année budgétaire 2022;

ATTENDU QUE l'article 10 de l'entente stipule qu'une municipalité désirant adhérer à l'entente doit :

- obtenir le consentement de toutes les parties à l'entente;
- accepter les conditions qu'elle-même et les parties à l'entente conviennent sous la forme d'une annexe à l'entente autorisée par une résolution de la municipalité adhérente et des autres parties;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-d'Anticosti a pris connaissance de l'entente en vigueur et des prévisions budgétaires concernant le service d'inspection municipal pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-d'Anticosti demande le consentement de la MRC de Minganie et des municipalités de Baie-Johan-Beetz, Natashquan, Aguanish, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre afin d'adhérer à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre consent que la municipalité de L'Île-d'Anticosti puisse intégrer l'entente intermunicipale;

QUE cette résolution fasse partie intégrante de l'entente, tout comme celle des autres municipalités parties à l'entente.

19. RÉSOLUTION 150-12-21

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT le besoin d'un défibrillateur accessible à tous à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

CONSIDÉRANT QUE peu de programmes financent ce genre d'équipement, malgré le besoin essentiel qu'il représente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre travaille en collaboration avec la MRC de Minganie pour trouver un financement pour ce projet dans le cadre du Fond de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS);

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre contribue à hauteur de 10% du financement de l'équipement jusqu'à un maximum de 250\$;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre travaille en collaboration avec le CISSS et la MRC de Minganie pour établir un lieu stratégique pour rendre l'appareil accessible;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre fera la promotion de l'équipement lorsqu'il sera accessible;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

20. RÉSOLUTION 151-12-21

VALIDATION DE MESURE DE DÉBITS-STATIONS AQUEDUCS

ATTENDU le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau;

ATTENDU la soumission d'Endress Hauser;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

Séance régulière du 6 décembre 2021

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission d'Endress Hauser au montant de 4275\$ avant taxes pour la validation des débitmètres pour l'année 2022;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

21. RÉOLUTION 152-12-21

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE (CAB)

ATTENDU la correspondance reçue du CAB concernant une aide financière de 500\$;

ATTENDU QUE le CAB est un organisme communautaire sans but lucratif offrant des services essentiels à la population de la Minganie;

ATTENDU l'aide apportée aux personnes dans le besoin dans notre communauté;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre donne une contribution de 500\$ au CAB afin de leur permettre de continuer leur mission dans notre localité;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

22. RÉOLUTION 153-12-21

PROPOSITION DE SERVICES POUR L'INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE (MCA) –BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU les travaux de rénovation du bureau municipal;

ATTENDU QUE l'adoption en juin 2013 du Décret 476-2013 modifiant le Règlement sur la santé et sécurité du travail impose de nouvelles exigences en matière de contrôle de l'amiante dans les bâtiments et les matériaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la proposition de Golder Associés Ltée au montant de 4 993\$ (taxes en sus) pour la réalisation

Séance régulière du 6 décembre 2021

de l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante.

QUE Madame Josée Poulin soit autorisée à faire le nécessaire donnant effet à la présente résolution

QUE la Municipalité affecte cette somme de 4 993\$ (taxes en sus) et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

23. RÉSOLUTION 154-12-21

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RUE DU VIEUX-QUAI PRÈS DU CIMETIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 102-08-21 concernant la réfection de la rue du Vieux-Quai près du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité cadre dans le programme d'aide à la voirie Locale dans le volet soutien;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement touristique dans ce secteur;

CONSIDÉRANT le besoin de faire une étude géotechnique des lieux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la soumission de la firme Englobe pour la réalisation de l'étude géotechnique;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

24. RÉSOLUTION 155-12--21

OFFRE DE SERVICE-ENTRETIEN-GROUPE ÉLECTROGÈNE

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour l'entretien des 2 génératrices aux stations d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'entreprise Génératrice Drummond pour nos génératrices;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu le 2 décembre par Génératrice Drummond qui vient pour d'autres municipalités en Minganie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la proposition de Génératrice Drummond pour l'entretien préventif des deux (2) génératrices

Séance régulière du 6 décembre 2021

de la Municipalité;

QUE Madame Josée Poulin soit autorisée à faire le nécessaire donnant effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité affecte la somme nécessaire à son budget et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

24. CORRESPONDANCE

Une correspondance est déposée

25. RAPPORT DE COMITÉ

Une réunion est prévue mercredi le 8 décembre à la RIMMR, il a eu une rencontre du CCU pour une demande de dérogation mineure, l'assemblée annuelle de COSTE sera le 16 décembre à 16h00.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

27. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h30.

28. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire